



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
28 septembre 2023, 19h30 – Maison de Normandie à Silly

1. Présences

Présents

CLDR :

Mesdames et messieurs Rasneur Antoine, Denis Fabian, Deschamps Willy, Devenyn Jo, Hendrickx Alain, Langhendries Bernard, Leclercq-Deschamps Thérèse, Limbourg Freddy, Martin Bernard, Mistiaen Grégory, Moriau Philippe, Neeffs Mariane, Perreaux Eric, Rombaut Véronique, Schaukens Florent, Tiroul Michel, Vanhonacker Gautier, Wattiez Martin.

Association :

Loncke Henri - Equinoxe

Fondation Rurale de Wallonie :

Mesdames Vandendriessche Mélanie et Remy Nathalie - agents de développement.

Excusés

Mesdames et messieurs Kammoun Khadija, Cornette Emmanuel, Detandt Fabrice, Andreux Christiane, Braeckman Dorothee, Ghiste Anne, Haan Marie-Christine, Michiels Véronique, Tondeur Georges, Van Cauwenberge Roland, Vanhecke Vincent, la Société Haute Senne Logement (invitée).

2. Ordre du jour

- ✓ Approbation des comptes-rendus de réunions du 20 décembre 2022 et du 19 janvier 2023
- ✓ Présentation et discussion autour de l'esquisse de la **future Maison de Village de Hoves** – avec le bureau d'architecture ORAES
- ✓ Divers

3. Compte-rendu de la réunion

Antoine Rasneur introduit la réunion et présente Nathalie Remy de la Fondation Rurale de Wallonie qui assurera le suivi de l'opération de développement rural avec Mélanie Vandendriessche et Céline Ghislain qui représente le bureau d'études ORAES, retenu comme auteur de projet pour la création d'une maison de village à Hoves.

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

Les compte-rendus des réunions du 20 décembre 2022 et du 19 janvier 2023 sont approuvés.

Présentation de l'esquisse de la future Maison de Village de Hoves

La FRW explique que le projet est actuellement au stade de l'esquisse : il s'agit pour l'heure de l'appréhender dans son ensemble et non dans les détails. Un plan de la maison de village et une checklist reprenant les différents points à analyser sont remis aux participants.

Céline Ghislain présente le projet :

La future maison de village permettra de créer du lien entre différentes zones du village : la place et le parc avec plaine de jeu à l'ouest, un agora space et un ensemble de logements à l'est, l'école de Hoves en face.

Le projet consiste en la construction d'une maison de village, dotée d'une grande salle polyvalente (120 places assises), de trois petites salles, d'un bar, d'une cuisine, de vestiaires et de sanitaires. La hauteur variera de 4 m au plus haut dans la salle à 2.5m dans les espaces techniques. Il prévoit également la construction d'un terrain de balle pelote et la création de places de parking en voirie.



Le projet prévoit de laisser sur le site un maximum d'éléments existants, de façon à éviter la production de déchets et des frais inutiles. Ainsi, la voirie existante sera conservée, tout comme la zone boisée à l'ouest de la parcelle.

L'auteur profitera de la déclivité importante de la rue pour encastrer le bâtiment dans le sol, de façon à ce qu'il soit le moins visible possible (réduction de l'impact visuel des parois verticales). Végétalisée, la toiture plate du bâtiment s'inscrira dans la continuité de la pelouse. Etant donné la forte déclinaison, les terres excavées pourront remblayer la partie arrière, permettant d'avoir une vue sur le terrain de jeu de balle. Enfin, le bâtiment étant plus élevé côté voirie, il donnera une vue sur la zone verte.

Sur les chemins d'accès, des bancs installés en demi-cercle permettront de converser en vis-à-vis. Située au sud-ouest et couverte par la toiture du bâtiment, la terrasse offrira des zones d'ombre. Il est proposé de créer un potager collectif, permettant notamment de favoriser les liens sociaux.

Le bâtiment est prévu pour abriter diverses activités : sport, délocalisation de services communaux, permanences ONE, ateliers... L'entrée principale se situe au nord du bâtiment. La grande salle polyvalente pourra être scindée en deux en fonction des besoins à l'aide de cloisons amovibles. Une large fenêtre sur la façade gauche et la terrasse offriront un apport de lumière. Trois autres salles (de 14 à 18 m²) sont également prévues, avec une séparation par des cloisons amovibles et acoustiques.

Les vestiaires seront situés du côté du terrain de balle pelote et accessibles depuis le terrain. Les sanitaires sont en lien direct avec les vestiaires. L'espace bar, jouxtant la cuisine et la réserve, donne directement sur la terrasse et peut être occupé indépendamment de la grande salle.



Remarques et questions des participants :

- Les cloisons amovibles s'avèrent parfois difficile à manipuler et occupent de l'espace. Il faut conserver la possibilité de scinder le bar de la salle mais pas forcément le fond de la salle. Une autre option serait de scinder à un tiers de la salle.
- Est-il possible d'agrandir la baie vitrée au fond de la grande salle ?
C'est possible mais les murs pleins ont plusieurs avantages : permettre des projections, des expos (cimaises) et être moins chers que les espaces vitrés.
- Etant donné les faibles surfaces des petites salles, il serait peut-être plus pertinent de ne prévoir que deux salles.
- La zone boisée est une friche. Il faudrait l'entretenir.
- Accessibilité :
 - Le parking étant situé à l'arrière, il est nécessaire de contourner le bâtiment à pied pour y accéder par l'entrée principale. La majorité des utilisateurs voudra par conséquent entrer par la terrasse. Cet accès laissera entrer le froid à la mauvaise saison.
 - Accès à la réserve pour les livraisons : celles-ci nécessitent la traversée du bâtiment de part en part.
 - Concernant l'espace dédié au jeu de balle, il est proposé de prévoir un accès tant par la droite que par la gauche du bâtiment, ce qui permettrait aussi d'évacuer plus

facilement le parking en cas de forte affluence. Tous les participants ne sont pas du même avis (impact sur les sols, sécurité routière), d'autant que la partie est de la parcelle doit rester disponible dans le cas d'un futur projet communal.

L'auteur réfléchira à la meilleure solution : prévoir un sas au niveau de la terrasse, un trottoir contournant la maison de village ou inverser l'emplacement des salles dans l'aménagement intérieur (entrée principale par le sud, technique par le nord par exemple).

- Un vestiaire supplémentaire destiné aux arbitres est indispensable. À coupler avec les sanitaires ou l'une des petites salles ?
- L'espace bar doit pouvoir servir simultanément à deux associations.
- Des intervenants s'inquiètent de savoir si la réserve sera suffisamment grande pour le stockage du matériel (tables, chaises, équipements sportifs éventuels,...).

Il conviendra en effet de faire une projection une fois que la capacité de la salle aura été déterminée plus précisément.

- Qu'est-il prévu pour le parking ? Il faudrait prévoir des emplacements pour voitures électriques.

Actuellement, un parking de 33 places est prévu. Si l'on ajoute celles situées devant l'école, le long de la voirie qui y mène ainsi que sur la place du village, c'est largement suffisant. Un parking pour vélos sera également prévu.

- Le terrain de balle pelote doit pouvoir servir de parking en cas d'affluence ou pour tout autre utilisation (brocante, foire, marché, etc). Une forme rectangulaire serait plus pratique.
- La plaine de jeux sera-t-elle accessible aux PMR ?

Oui ce sera le cas.

- Pourquoi ne pas installer des panneaux photovoltaïques ? D'autres sources de financements sont possibles (IDETA par exemple).

Il faut s'assurer que des panneaux photovoltaïques coïncident avec le fonctionnement de la maison de village (besoins en termes d'électricité, type de chauffage, etc). Une étude technique est prévue dans le cadre de la PEB et déterminera la pertinence d'une installation photovoltaïque.

- Attention à éviter les nuisances sonores pour les jardins de la rue du Moulin.

Le projet prévoit d'ajouter de la végétation de façon à ce qu'elle constitue un écran avec les jardins privés.

- La plaine de jeu ne sera pas visible depuis la voirie. Quid du contrôle social ? Pourrait-elle être déplacée de façon à ce qu'il y ait un visuel depuis la voirie tout en gardant celui depuis la terrasse ?
- Qu'est-il prévu en termes d'éclairage, de chauffage et de matériaux ?

Il s'agira probablement d'une pompe à chaleur, de béton matricé pour les murs extérieurs (effet pierre) et de béton lissé pour les sols mais ces aspects seront à confirmer au stade avant-projet.

Conclusion

L'avis général est unanime sur la qualité du projet présenté. Les participants sont très satisfaits de la proposition qui est faite, sont agréablement surpris et estiment qu'elle répondra aux besoins des associations et des Hovois.

Le bureau d'études soumettra le projet retravaillé en fonction des remarques à la CLDR et aux associations lors d'une prochaine réunion.

Divers

La FRW informe qu'un courrier a été envoyé aux 9 membres de la CLDR absents à au moins 3 réunions consécutives. 8 personnes sur les 9 n'y ont pas donné suite et sont donc considérées comme démissionnaires d'office, ce qui porte le nombre de membres de la CLDR à 40. Si des membres connaissent des personnes intéressées, celles-ci peuvent adresser un courrier de candidature au Président de la CLDR, Antoine Rasneur. Un appel plus général pour renforcer la commission sera lancé après les élections communales d'octobre 2024.

Antoine Rasneur indique que le calendrier du budget participatif sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal du 09 octobre. L'appel à projets sera lancé du 15 octobre au 15 décembre 2023. La CLDR statuera sur la recevabilité des projets en janvier 2024, avec l'objectif d'une mise en œuvre au printemps/été 2024.

Le projet de rénovation ou de reconstruction de la salle Herman Moreau à Bassilly a été négocié auprès du Développement Rural en juin dernier. L'avis est favorable et la convention-faisabilité est passée au Conseil le 11/09/2023. Cette salle connaissant un important taux d'occupation par les associations et les clubs de sport, l'objectif est que ses usagers puissent se tourner vers la Maison rurale de Silly et la maison de village de Hoves pendant la durée du chantier.

Le président remercie les citoyens présents pour leur présence.

Antoine Rasneur,
Président de la CLDR

Mélanie Vandendriessche et Nathalie Remy,
FRW – Wallonie Picarde